

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** NEUKADUR Flexible Compound N

· **Code du produit:** P1002

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Suter Kunststoffe AG

· Aefligenstrasse 3

3312 Fraubrunnen

Tel. +41 (0)31 763 60 60

Fax. +41 (0)31 763 60 61

e-mail: info@swiss-composite.ch

· **Service chargé des renseignements:** Sales Team

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse tel : 145

International: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

85-60-9 Phenol,4,4'-butylidenebis(2-8I, 1-dimethylethyl)5-methyl-

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 27138-31-4

EINECS: 248-258-5

Reg.nr.: 01-2119529241-49-

xxxx

oxydipropyl dibenzoate

Aquatic Chronic 3, H412

5-10%

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 1)

CAS: 85-60-9	Phenol,4,4'-butylidenebis(2-81, 1-dimethylethyl)5-	0,25-1%
EINECS: 201-618-5	methyl-	
Reg.nr.: 01-2119951043-47	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Gaz carbonique

Monoxyde de carbone (CO)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

(suite page 3)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Le personnel soulignent les risques des dangers et des risques pour ce produit.
Assurer une bonne aération/aspiration sur le lieu de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas conserver avec de l'eau.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides, ni avec des composés de métaux lourds.
- **Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.**
- **Classe de stockage: 10**
- **7.3 Dénomination d'origine Made in Germany**
- **Traitement des informations** Homogénéiser le contenu avant utilisation
- **Remarque générale** Pour les instructions de traitement, voir la fiche technique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 3)

· DNEL		
27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate		
Oral	DNEL Acute systemic effects - short term	80 mg/kg bw/day (population générale)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	5 mg/kg bw/d (population générale)
Dermique	DNEL Effets systémiques aigus - à court term	80 mg/kg bw/day (population générale)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	170 mg/kg bw/day (ouvriers) 0,22 mg/kg bw/d (population générale)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques aigus - à court term	10 mg/kg bw/d (ouvriers) 8,7 mg/m ³ (population générale)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	35,08 mg/m ³ (ouvriers) 8,69 mg/m ³ (population générale)
		8,8 mg/m ³ (ouvriers)

· PNEC		
27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate		
PNEC	1,49 mg/kg (eau douce – sédiment)	
	0,149 mg/kg (eau de mer - sédiment)	
	1 mg/kg (sol)	
PNEC STP	10 mg/L (station d'épuration)	
PNEC	0,0037 mg/l (eau douce)	
	0,00037 mg/l (eau de mer)	
	0,037 mg/l (libérations intermittentes)	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**

Protection préventive de la peau (programme à 3 points) demandée.

Utiliser des gants éprouvés selon des normes reconnues comme par exemple EN 374 (l'Europe).

L'aptitude et la stabilité d'un gant dépendent de l'usage, p. e. de la fréquence et de la durée des contacts, de la résistance chimique du matériau de gants et de l'habileté. Toujours consulter les fournisseurs de gants.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Gris

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>250 °C (Polyesterpolyol)

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

192 °C (27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate)

· Point d'éclair

450 °C (1318-02-1 zeolites)

· Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

9.000 mPas

· Dynamique à 20 °C:**· Solubilité**

Insoluble

· l'eau:**· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative**· Densité à 20 °C:**1,4 g/cm³**· Densité relative**

Non déterminé.

(suite page 6)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,2 %
· VOC (CE)	2,5 g/l
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 6)

- | | |
|--|-------|
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Vives réactions aux alcalis concentrés et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter**
Humidité. Chaleur, flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Le contact avec des tuyauteries et des récipients contaminés ou avec des récipients corrodés ou rouillés peut mener à une formation accrue d'hydrogène. Observer les indications dans la rubrique 7.
- **10.5 Matières incompatibles:** eau, alcool, amine base et acide
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate		
Oral	LD50	3.914 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	200 mg/l (rat)
85-60-9 Phenol,4,4'-butylidenebis(2-81, 1-dimethylethyl)5-methyl-		
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Irritations possibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 7)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

85-60-9	Phenol,4,4'-butylidenebis(2-81, 1-dimethylethyl)5-methyl-	Liste II
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate	
LC50 (96 h)	3,7 mg/l (F)
LL50 (48h)	19,3 mg/L (D)
LL50(96h)	4,9 mg/l (Algae)
85-60-9 Phenol,4,4'-butylidenebis(2-81, 1-dimethylethyl)5-methyl-	
EC50 (48 h)	>100 mg/l (Daphnia Magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Élimination par adsorption sur des boues activées.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

FR

(suite page 9)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Code déchet:

VeVA:

20 01 27* *paints, printing inks, adhesives and synthetic resins containing dangerous substances***Catalogue européen des déchets**20 01 27* *peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses***Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.**"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant

(suite page 10)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 9)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Classe	Part en %
NK	0,1-0,25

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de la révision. Les informations sont destinées à vous donner des directives pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou traité avec d'autres matériaux, ou est soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

- **Service établissant la fiche technique:** Département de la Protection de l'Environnement

- **Contact:** Herr Ottensmann Tel. +49 (0)2056-25863-7

(suite page 11)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 03.05.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: NEUKADUR Flexible Compound N

(suite de la page 10)

· **Numéro de la version précédente:** 32

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR